



PRÉFET DE L'AIN

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourg-en-Bresse, le 27 mai 2020

COVID-19 – Éléments quotidiens d'informations à l'attention des élus locaux et parlementaires du département de l'Ain

Situation sanitaire générale :

Pour la journée du 26 mai, 29 nouvelles hospitalisations dans la région dont 1 nouvelle admission en réanimation, 12 nouveaux décès et 59 retours à domicile ont été enregistrés.

Les nombres de personnes hospitalisées et de personnes en réanimation poursuivent leur baisse. Toutefois, il convient de rester prudent et d'appliquer strictement les mesures barrières.

En cumulé :

- ✓ 181 établissements de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de COVID-19 dans leur établissement
- ✓ 1 404 (- 61/hier) patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 139 patients (-6/hier) soit 9,9 % sont en réanimation/soins intensifs.
- ✓ Un cumul de 1 645 (+12) décès hospitaliers de patients atteints de COVID-19 a été rapporté au 25 mai dans la région
- ✓ 6 738 (+59) patients atteints de COVID-19, au total, ont pu rejoindre leur domicile.

Pour le département de l'Ain :

Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Nombre de personnes en réanimation	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	105 (-6)	2 (=)	95 (=)	366 (+9)

Foire aux questions relatives aux personnes à risques :

L'ensemble de la population est susceptible de contracter la maladie COVID-19.

Certaines populations sont toutefois plus à risques de formes graves, d'admissions en réanimation ou de décès :

- ✓ Les personnes de plus de 65 ans
- ✓ Les personnes atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire (notamment antécédents cardiovasculaires, diabète et obésité, pathologies chroniques respiratoires, cancers...)
- ✓ Les femmes enceintes au 3ème trimestre de grossesse.

L'avis du 20 avril 2020 du Haut Conseil de la Santé Publique rappelle la liste des personnes à risque de développer une forme grave du COVID-19.

Si une personne présente ces vulnérabilités et/ou si une personne qui vit à son domicile se trouve dans cette situation, il leur est recommandé d'être très prudents à partir du 11 mai 2020, le coronavirus circule toujours.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/personnes-a-risques-reponses-a-vos-questions>

Ces éléments peuvent aider vos équipes, CCAS ou réserves communales de sécurité civile, à maintenir le lien avec vos administrés identifiés au sein de vos registres communaux des personnes vulnérables.